

JOSEPH DE MAISTRE

RÉFLEXIONS SUR LE PROTESTANTISME DANS SES RAPPORTS AVEC LA SOUVERAINETÉ (Turin, 1798)

Un auteur anonyme, grand amateur de la république, a fait, il y a peu de temps, une observation très digne de remarque.

« Quiconque » dit-il, « a lu l'histoire moderne et observé les mouvements et les révolutions de l'Europe, découvre clairement que, depuis l'époque de la réformation, il existe une lutte, tantôt publique, tantôt secrète, mais toujours réelle, entre les républiques et les monarchies.»

Sans doute, cette assertion n'est pas littéralement exacte, puisque les républiques d'Europe ne sont ni assez nombreuses ni assez puissantes pour lutter contre les monarchies, et que dans le fait elles n'ont en général nulle antipathie pour les souverainetés monarchiques.

Mais en rectifiant la pensée de l'auteur et en lui faisant dire ce qu'il a voulu dire, il résulte une grande vérité : c'est que, depuis l'époque de la réformation, il existe en Europe un esprit d'insurrection qui « lutte d'une manière tantôt publique, tantôt secrète, mais toujours réelle, contre toutes les souverainetés et surtout contre les monarchies. »

Le grand ennemi de l'Europe qu'il importe d'étouffer par tous les moyens qui ne sont pas des crimes, l'ulcère funeste qui s'attache à toutes les souverainetés et qui les ronge sans relâche, le fils de l'orgueil, le père de l'anarchie, le dissolvant universel, c'est le protestantisme.

Qu'est-ce que le protestantisme ? C'est l'insurrection de la raison individuelle contre la raison générale, et par conséquent c'est tout ce qu'on peut imaginer de plus mauvais. Lorsque le cardinal de Polignac disait au trop célèbre Bayle : « Vous dites que vous êtes protestant ; ce mot est bien vague : êtes-vous anglican, luthérien, calviniste, etc. ? » — Bayle répondit : « Je suis protestant dans toute la force du terme : je proteste contre toutes les vérités. » Ce sceptique célèbre donnait ainsi la véritable définition du protestantisme qui est l'ennemi essentiel de toute croyance commune à plusieurs hommes ; ce qui le constitue ennemi du genre humain, parce que le bonheur des sociétés humaines ne repose que sur ces sortes de croyances.

Le christianisme est la religion de l'Europe : ce sol lui convient plus même que son pays natal ; il y a poussé des racines profondes ; il s'y est mêlé à toutes nos institutions. Pour toutes les nations du Nord de l'Europe et pour toutes celles qui, dans le Midi de cette partie du monde, se sont substituées aux Romains, le christianisme est aussi ancien que la

civilisation ; c'est la main de cette religion qui façonna ces nations neuves ; la croix est sur toutes les couronnes; tous les codes commencent par le symbole : les rois sont des *oints*, les prêtres sont des *magistrats*, le sacerdoce est un *ordre* ; l'empire est *sacré*, la religion est *civile* ; les deux puissances se confondent ; chacune emprunte de l'autre une partie de sa force, et, malgré les querelles qui ont divisé ces deux sœurs, elles ne peuvent vivre séparées.

L'homme le plus hardi ne saurait rien imaginer qu'on puisse substituer à ce système religieux. Tous nos Érostrates ont détruit; aucun n'a substitué, aucun même n'a osé proposer quelque chose à la place de ce qu'il voulait faire disparaître: en sorte qu'il faut toujours être chrétien ou rien.

Mais le principe fondamental de cette religion, l'axiome primitif sur lequel elle reposait dans tout l'univers avant les novateurs du XVI^e siècle, c'était l'infailibilité de l'enseignement d'où résulte le respect aveugle pour l'autorité, l'abnégation de tout raisonnement individuel, et par conséquent l'universalité de croyance.

Or ces novateurs sapèrent cette base: ils substituèrent le jugement particulier au jugement *catholique*; ils substituèrent follement l'autorité exclusive d'un livre à celle du ministère enseignant, plus ancien que le livre et chargé de nous l'expliquer.

De là vient le caractère particulier de l'hérésie du XVI^e siècle. Elle n'est point seulement une hérésie religieuse mais une hérésie civile, parce qu'en affranchissant le peuple du joug de l'obéissance et lui accordant la souveraineté religieuse, elle déchaîne l'orgueil général contre l'autorité, et met la discussion à la place de l'obéissance.

De là ce caractère terrible que le protestantisme déploya dès son berceau : il est né rebelle, et l'insurrection est son état habituel.

Les souverains chrétiens ont pu abuser de leur pouvoir pour étendre le christianisme; mais jamais le christianisme catholique ne combattit les souverains pour s'établir dans leurs domaines; jamais il n'employa que la persuasion, et ce fut là dans tous les temps son caractère distinctif. Constantin devenu chrétien put sans doute appesantir son sceptre sur les infidèles; mais le catholicisme, pour régner dans l'empire, ne prit point les armes contre Constantin. On a vu, dans ces derniers temps, cette religion s'établir à l'extrémité de l'Asie: de quelle arme se servit-elle pour y vaincre tous les préjugés humains ? D'un religieux, armé d'un crucifix de bois, et qui ignorait nécessairement la langue du pays, lorsqu'il toucha cette terre. Mais quand le souverain a voulu l'en chasser, a-t-elle résisté ? Pas du tout. Il fit des martyrs par milliers et ne trouva pas un rebelle.

Lorsque Tertullien disait aux gentils du troisième siècle : « Nous sommes partout, dans les armées, dans les tribunaux, dans les palais, etc. ; nous ne vous laissons que les temples », certainement les chrétiens étaient en état de se faire craindre; mais jamais ils ne se permirent rien contre la souveraineté, inexprimable fermeté qu'ils déployèrent au milieu des tourments les plus atroces lui prouvèrent seulement ce qu'elle aurait eu à

craindre d'eux s'ils avaient eu d'autres principes.

Lorsque le christianisme fut enfin monté sur le trône, les choses changèrent de face. Depuis que la religion et la souveraineté se sont embrassées dans l'État, leurs intérêts ont dû nécessairement se confondre. Il est donc difficile que celle-ci ne seconde pas la première dans ses conquêtes, et impossible, en cas d'attaque contre la religion, que la souveraineté ne prenne part à la lutte.

C'est une distinction qu'on ne fait pas assez, quoiqu'elle soit très-essentielle. Quelquefois le christianisme a eu l'air d'un conquérant vulgaire, parce qu'il s'avavançait sous les drapeaux d'un prince conquérant; quelquefois enfin, il a paru sévir temporellement contre ses sujets rebelles, parce que les deux puissances se défendaient ensemble; mais jamais le christianisme catholique ne s'est établi dans aucun pays par l'insurrection contre l'autorité civile, et jamais il n'a employé contre elle que des apologies, des raisonnements et des miracles.

Ce caractère frappant de la vérité est précisément l'inverse de celui que le protestantisme déploya dès sa naissance; il est né rebelle; son nom même est un crime, parce qu'il *proteste* contre tout. Il ne se soumet à rien, il ne croit rien; et, s'il fait semblant de croire à un livre, c'est qu'un livre ne gêne personne.

C'est ce qui le constitue ennemi mortel de toute souveraineté, même de celles qui règnent avec lui, parce qu'en établissant l'indépendance des jugements, la discussion libre des principes et le mépris des traditions, il sape par la base tous les dogmes nationaux qui sont, comme nous l'avons vu, le palladium de toutes les grandes institutions civiles et religieuses.

Ce caractère primitif et indélébile du protestantisme en a fait une hérésie civile autant qu'une hérésie religieuse. Plus fort que les autres hérésies, il a fait ce qu'elles n'ont jamais pu faire : toutes s'étaient répandues sur un terrain plus ou moins étendu, mais sans pouvoir en chasser la croyance universelle. Le sectaire vivait à côté de son ennemi, et il perdait insensiblement son nom et son existence à mesure que l'action du principe universel étouffait le système rebelle.

Mais le protestantisme a fait plus : il a divisé politiquement l'empire du christianisme ; il a créé des souverainetés protestantes, et dans plusieurs contrées de l'Europe il règne seul.

Pour en bien pénétrer la nature, il faut l'examiner dans son double rapport avec les souverainetés qu'il attaqua pour s'établir, et avec celles qui l'ont adopté comme religion de l'État. Il faut contempler son action bruyante contre les souverainetés qui s'opposaient à son établissement, et son action sourde et délétère contre celles qui l'ont adopté.

Le christianisme, à compter du moment de son origine, vécut et se propagea par ses propres forces, pendant un espace de temps qui excède la durée totale du protestantisme. Pendant tout ce temps la puissance ci-vile l'opprima toujours et le persécuta souvent; néanmoins jamais il ne s'arma contre elle, et surtout jamais ses chefs ne prêchèrent la doctrine de la résistance et de l'insurrection.

Mais le protestantisme naquit les armes à la main : il ne respecta la souveraineté civile qu'autant de temps qu'il lui en fallut pour acquérir des forces, et il fut rebelle dès qu'il eut le pouvoir de l'être. De tout côté ses apôtres prêchèrent la résistance aux souverains; pour établir leurs dogmes, ils ébranlèrent les trônes, ils vomirent les injures les plus grossières contre tous les souverains qui leur résistèrent. On ne peut se rappeler sans frémir les tragédies horribles que le protestantisme a jouées en Europe. Il embrasa, il ensanglanta l'Allemagne, la France, l'Angleterre, tous les pays, en un mot, où il put s'introduire. La guerre de Trente Ans fut son ouvrage : pendant trente ans l'Allemagne fut mise à feu et à sang pour les arguments de Luther. Le détestable Calvin, s'emparant de la réforme déjà si mauvaise, en fit encore une œuvre française, c'est-à-dire une œuvre exagérée. Le caractère infernal qu'il imprima à sa secte est indélébile : elle a fait plus ou moins de mal suivant les circonstances, mais toujours elle a été et sera la même. Dans le dernier siècle elle prêcha la souveraineté du peuple et le droit d'insurrection; par elle le trône de Louis XIV eût été ébranlé s'il eût pu l'être ; et les démagogues de nos jours n'ont pas employé une seule arme dont Jurieu et ses collègues n'eussent fait usage avant eux.

La mort de Charles I^{er} en Angleterre fut l'ouvrage du féroce presbytérianisme, qui fait encore aujourd'hui tous les efforts qui dépendent de lui pour renverser ce trône qu'il a toujours détesté.

Et qu'on ne vienne point nous dire : « *Je ne décide point entre Genève et Rome* » : il n'est pas si difficile de se décider. Où était le sceptre religieux au commencement du XVI^e siècle ? À Rome ou à Genève ? À Rome, je pense. Genève était donc rebelle. Or, dans tous les cas de rébellion, les excès même de la puissance qui se défend sont à la charge du rebelle. L'humanité en corps a droit de reprocher la saint Barthélémy au protestantisme, car pour l'éviter il n'y avait qu'à ne pas se révolter. Toute puissance même spirituelle ne pouvant être exercée sur la terre que par des hommes, si la souveraineté est attaquée, il est impossible que l'homme ne se montre pas, et qu'elle se défende comme un être purement raisonnable et impassible. Si elle excède les bornes d'une légitime défense, son ennemi n'a pas le droit de s'en plaindre. Un protestant qui reproche la saint Barthélémy à la souveraineté française ressemble parfaitement à un Jacobin de notre siècle qui déclamerait contre l'inhumanité des Chouans. Le protestantisme dira-t-il qu'il avait raison ? Mais quel rebelle ne sait pas dire qu'il a raison ? Si cet argument est bon, il excuse toutes les insurrections. D'ailleurs, il ne s'agit point de savoir qui avait tort ou raison, mais seulement qui était *souverain* ou *rebelle* et sur ce point il ne peut y avoir de doute.

C'est donc un sophisme grossier que de mettre dans la balance les excès de ce que certaines gens appellent ridiculement *les deux sectes* comme si le catholicisme était une *secte*, et comme s'il y avait quelque comparaison à faire entre le *sujet* qui attaque et le *souverain* qui se défend!

On passe bien légèrement sur de grandes questions. La Ligue et les exécutions sanglantes faites dans le seizième siècle fournissant aux philosophes du nôtre une mine inépuisable de déclamations et de sarcasmes, ils se sont bien gardés de plaider les deux causes; mais comme il est toujours temps de chercher la vérité et de la dire, on peut revenir sur les arrêts de la

philosophie.

Sans prétendre excuser les excès criminels qui déshonorent et gâtent souvent les meilleures causes et à s'en tenir au fond de la question parfaitement débarrassée de tous ses accessoires, le principe de la Ligue était-il mauvais, ou du moins aussi mauvais qu'on le représente communément ? Henri IV avait-il droit de porter sur le trône français, malgré les Français, une religion ennemie des Français (ou qu'ils jugeaient telle) ? et, en généralisant la question, un prince qui apostasie, surtout dans un moment d'effervescence et de fanatisme, surtout pour embrasser une religion fougueuse et anarchique qui à l'heure même couvre le royaume de cendres et de sang, n'est-il point censé renoncer à la couronne ; et ses sujets, sans faire une révolution proprement dite, sans toucher à la *souveraineté* et se bornant à résister au *souverain*, ne seraient-ils point en droit de considérer l'acte du roi comme une abdication volontaire, suivant l'hypothèse que M. Burke a si ingénieusement développée à l'égard de Jacques II ?

Et si ce souverain n'était point encore monté sur le trône, la résistance du peuple ne se montrerait-elle pas encore sous un jour plus plausible ?

Je ne décide rien; ma plume se refuse à montrer un cas légitime d'insurrection. Mais ce qui est bien plus aisé pour elle, c'est de mettre dans le plus beau jour l'inconséquence des philosophes.

Ces hommes qui ont sans cesse dans la bouche les mots de *contrat social*, de *pacte primitifs*, de *résistance légitime*, etc. ; ces hommes qui permettraient une révolution pour abolir la dîme ou les droits féodaux, soutiennent l'obéissance passive lorsqu'il s'agit du plus grand et du plus précieux de tous les droits. Si Henri IV avait voulu imposer un denier par livre sur la taille sans le consentement du peuple, ils prouveraient doctement que ce peuple avait droit de résister; mais s'agit-il de porter sur le trône une secte odieuse et funeste, de mettre la religion dominante à la seconde place, de donner à sa rivale un moyen habituel et presque invincible de séduction et de conquête, d'élever un mur de séparation entre le souverain et la grande majorité de ses sujets, d'allumer dans l'État un incendie inextinguible : tout cela n'est qu'une bagatelle, les défenseurs rigides du droit du peuple changent tout à coup de rôle ; saint Paul en personne n'est pas plus disert qu'eux sur le droit des souverains, et c'est un crime pour les Français de faire la plus légère difficulté au *Béarnais*.

Que ces gens-là s'entendent donc : on ne leur demande pas d'être raisonnables, c'est trop exiger ; mais qu'ils soient au moins d'accord avec eux-mêmes.

Montesquieu a dit avec ce ton sentencieux qui coûtent à sa supériorité : « Ce sera une très bonne loi civile, lorsque l'État est satisfait de la religion déjà établie, de ne point *souffrir* l'établissement d'une autre. Voici donc le principe fondamental des lois politiques en fait de religion. Quand on est maître de recevoir dans un État une nouvelle religion ou de ne pas la recevoir, il ne faut pas l'y établir; quand elle y est établie il faut la tolérer (*Esprit des lois*, 1. XXV, ch. x.). »

Si j'avais vécu du temps de ce grand homme, j'aurais voulu lui faire quelques questions. D'abord, qu'est-ce qu'une religion *établie* dans l'État, Lorsqu'une secte veut s'introduire dans

un pays, elle ne s'arrête point modestement sur la frontière, et ne fait point demander de là si l'on veut la recevoir. Elle se coule en silence comme un reptile, elle sème ses dogmes dans l'ombre à l'insu du souverain, et tout à coup elle se lève brusquement, caput a coeli regionibus ostendens. Alors, est-elle *établie* ? Ce n'est pas sans doute ce que Montesquieu a voulu dire : autrement, il n'y aurait point eu de distinction à faire. Ce grand homme veut donc parler d'une admission légale fondée sur une loi expresse, ou sur une concession tacite déclarée par le temps et la prescription. Jusque-là elle n'est point *établie*, et il ne faut pas *souffrir* qu'elle s'établisse. Donc il faut lui résister; mais comment ? Ce serait ma seconde question qui me paraît bien importante. Faudra-t-il la *prier*, par un manifeste, de vouloir bien sortir de l'État? J'ai peur que ce moyen ne réussît pas. Il faudra donc, pour se conformer à la maxime de Montesquieu, ordonner, contraindre et punir. Mais jusqu'à quel point la sévérité est-elle permise, et quel est celui où elle devient crime ? Ce qu'on peut dire de certain, c'est que toute sévérité inutile est criminelle, et que toute sévérité est innocente si elle est nécessaire. Ce qu'on peut avancer encore avec une pleine certitude, c'est que la réaction de la souveraineté qui se défend doit être proportionnée à l'action de l'ennemi qui attaque. Sur ce principe, qui ne peut être contesté, on est forcé de s'apitoyer beaucoup moins sur de grands actes de vigueur qui ne furent réellement que des malheurs. Voyez ce cadavre étendu sur le grand chemin : le meurtrier est à côté ; il excite toute votre indignation ; mais dès que vous apprenez que ce meurtrier est un voyageur tranquille, et que l'autre était un brigand qui est tombé victime d'une juste défense, la pitié disparaît. Le droit, en s'agrandissant est toujours le même. Ce n'est point par leur sévérité, mais par leur nécessité qu'il faut juger la moralité des exécutions par lesquelles une souveraineté attaquée se défend. Tout ce qui n'est pas indispensable est criminel; mais tout ce qu'on peut imaginer de plus sévère est licite s'il n'y avait pas moyen de se défendre autrement. Qu'on ne vienne point nous dire :

« *J'ai vu des deux côtés la fourbe et la fureur* ». Eh ! sans doute, les passions humaines sont indestructibles, et les hommes, même pour le droit, se battent comme des hommes ; mais il n'y a point de comparaison à faire. Si dans une guerre excitée par des rebelles, il périt cent mille hommes de part et d'autre, du côté de la souveraineté on a *donné* cent mille *morts*, et de l'autre on a *commis* cent mille *meurtres*. Des vérités aussi simples ne peuvent échapper à personne.

Ainsi, dans la lutte terrible du seizième siècle, c'était d'un côté la rébellion qui attaquait, et de l'autre la souveraineté qui se défendait ; et quand les excès auraient été égaux de part et d'autre, le parti mauvais par caractère et par essence ne pouvait faire de reproches à celui qui ne l'était que par accident.

Il est aisé d'oublier les malheurs de nos ancêtres; mais qui pourrait décrire avec assez d'énergie les maux que le protestantisme versa sur l'Europe dans le premier siècle de son existence ? Ils furent tels que des hommes du premier mérite crurent y apercevoir quelque chose qui sortait du cercle des événements humains et soupçonnèrent qu'ils étaient témoins de ces grandes calamités qui doivent annoncer la fin du monde suivant les traditions religieuses. WESEMBECK, jurisconsulte allemand très-estimé, homme grave et lettré, s'excusait sérieusement, en 1573, de s'occuper d'un ouvrage profane dans un moment où l'on touchait visiblement à la fin de toutes choses. En le lisant, on s'attendrit encore sur les angoisses qu'il nous décrit.

« *Quel est donc le fruit de cette RÉFORME ?* disait Montaigne avec son ricanement philosophique : « *Toute l'amélioration, selon moi, se réduit à s'appeler Abraham ou Isaac, au lieu de Jean ou Claude.* » Il serait fort à désirer qu'il eût eu raison; mais le genre humain n'en fut ni n'en sera quitte à si bon marché.

Le protestantisme n'est pas seulement coupable des maux que son établissement causa. Il est anti-souverain par nature, il est rebelle par essence, il est ennemi mortel de toute raison nationale; partout il lui substitue la raison individuelle; c'est-à-dire qu'il détruit tout.

C'est une chose bien remarquable que jamais la raison humaine ne fit un plus grand effort ni une chute plus lourde que dans l'établissement du protestantisme.

Je consens à ne parler que politiquement; je ne veux envisager le christianisme que comme une institution politique : cette institution était le système national d'un très grand nombre de nations, et jamais il n'exista d'institution tout à la fois plus ancienne, plus vaste et plus auguste.

Les Réformateurs virent des défauts dans cet édifice antique qu'ils tenaient eux-mêmes pour divin. Ils entreprirent de le réformer, et cette réforme consistait à déraciner les fondements et à les enlever pour en substituer de nouveaux. Jamais la raison humaine ne fit un plus grand effort et jamais elle ne fut plus absurde que lorsqu'elle mit la discussion à la place de l'autorité, et le jugement particulier de l'individu à la place de l'infailibilité des chefs. Aucun système ne choque autant le bon sens, pas même l'athéisme; car il est plus absurde de supposer un Dieu absurde, que d'en nier l'existence. Or, si la religion est fondée sur un livre, si nous devons être jugés sur ce livre et si tous les hommes sont juges de ce livre, le Dieu des chrétiens est une chimère mille fois plus monstrueuse que le Jupiter des païens.

Il était aisé de prévoir que l'abolition du catholicisme menait droit à celle du christianisme, et que le système des réformateurs en dernière analyse se réduisait à la singulière prétention de vouloir tout à la fois maintenir les lois d'un empire, et renverser le pouvoir qui les fait exécuter.

Les catholiques n'ont cessé de le prédire, et les aveux échappés aux protestants de bonne foi n'ont cessé de justifier cette prophétie. Entre mille aveux de ce genre, j'en choisirai un qui me paraît infiniment remarquable par le temps, par le lieu et par la qualité de la personne: c'est celui d'un professeur de théologie dans l'Université de Cambridge, qui a eu la noble franchise, dans un sermon prêché le 3 mai 1793, en présence de ce corps respectable, de développer ainsi les suites de la Réforme :

« À peine, » dit-il, « le droit d'*examen particulier* fut-il assuré, à peine eut-on librement commencé à le mettre en usage qu'une foule d'écrivains, parés du titre imposant de francs-penseurs, s'établirent hardiment les précepteurs du genre humain, et répandirent de toute part leurs opinions fantastiques et téméraires, surtout en fait de religion et de gouvernement... Je crains réellement que les états réformés n'aient sur ce point plus de

reproches à se faire qu'ils ne l'imaginent: presque tous les ouvrages impies et la très grande partie de ceux où l'immoralité prête des armes si puissantes à l'irréligion moderne, ayant été composés et imprimés chez les protestants (*A sermon preached before the university of Cambridge on the third of may 1795, by John Mainwaring. B. D. professor in Divinity*). »

C'est tout ce que pouvait dire un sage malheureusement enrôlé sous les drapeaux de cette secte. Il ne pouvait pas montrer plus clairement les suites funestes d'un système destructif de toute constitution civile et religieuse.

Quand on réfléchit sur ce caractère indélébile du protestantisme, on est moins étonné de la haine que lui ont vouée certaines puissances catholiques, Louis XIV, par exemple, dont l'intolérance a si fort exercé nos philosophes. Il y a dans tous les gouvernements une puissance cachée, un instinct conservateur qui agit à l'insu des spectateurs, à l'insu même des souverains et de leurs conseils, et qui se sert souvent de leurs erreurs, de leurs vices même, pour conserver l'édifice. On a cité mille fois les persécutions du P. le Tellier contre les jansénistes : il peut se faire que cet homme fût coupable aux yeux de Dieu, il peut se faire que non ; je ne le sais pas mieux que ceux qui l'accusent. Mais, soit que la haine fût raisonnée ou aveugle, il est certain qu'elle était *française* et bonne, politiquement. Le jansénisme, par son extrême affinité avec le calvinisme, était un ennemi de la France, et ce que nous avons vu justifie pleinement ce fameux Jésuite, car le jansénisme s'est montré grandement coupable dans la Révolution française, et n'a pas peu secondé ses deux frères, le philosophisme et le protestantisme.

L'aversion de Louis XIV pour le calvinisme était encore un instinct royal. Il a pu errer dans les moyens, forcer certaines mesures, etc.; mais son instinct avait raison, et il travaillait à la conservation de l'empire. Rien ne peut réconcilier le protestantisme avec l'autorité, et les preuves qu'il en a données, surtout en France, sont de nature à n'être jamais oubliées. L'Édit de Nantes fut arraché par la force, et peut-être aussi les protestants le durent-ils à quelque reste d'inclination cachée dans les replis du cœur de ce bon et grand Henri; mais cette concession ne fut pas capable de les rendre sujets fidèles. Jamais le protestantisme ne cessa un instant de conjurer contre la France: il la divisa en *cercles* en attendant qu'il la divisât en *départements*. Le tombeau que le duc de Rohan a dans Genève ne peut éclipser l'échafaud qu'il mérita en France. Il ne fallut pas moins que le génie invincible de Richelieu pour aller sur les remparts détruits de la Rochelle, porter le dernier coup à la dernière tête de la rébellion. Mais Louis XIII n'osa pas être plus qu'un vainqueur. Louis XIV parut; tout plia devant lui ; il pouvait ce qu'il voulait, et son ascendant put mépriser impunément les mesures timides. Il disait, un jour, à un protestant de marque: « *Mon père vous craignait, mon grand-père vous aimait ; moi, je ne vous crains ni ne vous aime* » : il avait raison. Il révoqua l'Édit de Nantes; il eut raison encore. Il ne fallait point de confiscation, point de sévérité inutile, et surtout point de tyrannie sur les consciences; voilà le mal, voilà l'homme qui se montre partout. Quoique, pour rendre hommage à la vérité, il faille convenir que le roi était bien éloigné de connaître tout ce qu'on faisait de mal, que l'exécution de la loi, comme il arrive presque toujours dans les grandes mesures, entraîna des abus qui ne doivent pas être mis sur le compte du législateur, et qu'on n'eut d'abord à Paris qu'une idée très fautive de qui se passait dans le midi du royaume (*On voit, dans les lettres de Mme de Sévigné, que les fameuses*

Dragonnades furent envisagées d'abord comme une parade qui produisit un effet auquel on ne s'attendait point. Elle en parlait comme d'une espèce de miracle de la toute-puissance du roi. Elle écrivait encore, le 28 octobre 1685, à son cousin Bussi-Rabutin, qu'une foule innombrable de gens dans le Languedoc et la Provence s'étaient convertis sans savoir pourquoi, et que Bourdaloue allait le leur dire. Ensuite elle ajoutait: « Vous avez vu, sans doute, l'Édit par lequel le roi révoque celui de Nantes : rien n'est si beau que tout ce qu'il contient, et jamais aucun roi n'a fait ni ne fera rien de plus mémorable. » (Tom. VIII, Lettre 75e.) Voilà l'opinion du temps sur ce fameux édit. Du reste, si ces protestants du Midi s'étaient convertis ou avaient fait semblant de l'être pour n'être pas hachés, et si Madame de Sévigné l'avait su, certainement elle ne se serait pas permis le badinage sans savoir pourquoi).

Mais ces grandes opérations ne s'exécutent point sans douleur et les inconvénients qu'entraîna la révocation de l'Édit de Nantes n'empêchent pas que cette révocation ne fût très juste et très politique.

Ce qu'on n'observe point assez, c'est que ce coup ne fut nullement frappé par le despotisme d'un prince impétueux. Il fut l'ouvrage de son conseil, il fut la suite d'un système mûri et conçu par ces têtes puissantes qui rendirent son cabinet si terrible à l'Europe. Certes, Louis XIV, livré à tous les plaisirs, à toutes les illusions, à tous les genres imaginables de dissipations, avait d'autres choses en tête qu'un plan suivi de législation contre le protestantisme. Il porta dans cette grande affaire, comme je l'ai dit, l'*instinct royal*; son Conseil fit le reste. Les ignorants qui l'accusent d'étourderie et qui s'imaginent que la révocation de l'Édit de Nantes fut accordée aux instances d'un confesseur fanatique, ne sont point au fait des choses et se rappellent peu que, dans un siècle supérieur, tout est supérieur. Les ministres, les magistrats de Louis XIV furent grands dans leur genre, comme ses généraux, ses peintres ou ses jardiniers le furent dans le leur. Ils connaissaient parfaitement la France, ils étaient animés de l'esprit infailible des grands siècles, et savaient ce qu'ils faisaient un peu mieux que leurs petits successeurs. Ce que notre misérable siècle appelle *superstition, fanatisme, intolérance*, etc., était un ingrédient nécessaire de la grandeur française. Ces ministres, ces magistrats regardaient le calvinisme français comme le plus grand ennemi de l'État ; ils cherchèrent constamment à le comprimer ; et chaque année de ce prince, qui donna son nom à son siècle, fut marquée par une loi qui supprimait quelque privilège des protestants, en sorte que l'édifice qui avait si longtemps menacé la souveraineté, miné graduellement avec une constance imperturbable et privé de tous ses étais, croula enfin sans le moindre danger par la révocation de l'Édit de Nantes.

Supposons que cette loi ait coûté 400 000 hommes à la France; c'est à peu près comme si l'on ôtait 1 000 habitants à Paris. Il n'y paraîtrait nullement. À l'égard des manufactures portées par les réfugiés dans les pays étrangers, et du tort qui en est résulté pour la France, les personnes pour qui ces objections *boutiquières* signifient quelque chose peuvent aller chercher des réponses ailleurs que dans mon livre.

Louis XIV foula au pied le protestantisme, et il mourut dans son lit, brillant de gloire et chargé d'années. Louis XVI le caressa, et il est mort sur l'échafaud.

Et c'est surtout les enfants de cette secte qui l'y ont conduit.

Veut-on se convaincre que Louis XIV était conduit par les vues de la plus saine politique ? Veut-on l'absoudre sur sa conduite à l'égard des protestants français, du moins quant aux bases générales ? Il suffit de considérer la conduite des sectaires pendant la Révolution de France.

Louis XVI venait d'accorder aux protestants un bienfait signalé: il venait de leur rendre tous les droits de cité : à la vérité, bien mal à propos (« *Je viens de voir en Silésie un M. de Laval Montmorenci, et un Clermont-Gallerande qui m'ont dit que la France commençait à connaître la tolérance et qu'on pensait à rétablir l'Édit de Nantes si longtemps supprimé. Je leur ai répondu tout uniment que c'était moutarde après dîner.* » (*Lettre de Frédéric II à Voltaire, du 8 septembre 1775. Œuvres de ce dernier, in-12, t. 87.*)); mais n'importe. L'aveugle monarque trompé par son excellent cœur, et par son envie de satisfaire un peuple bien plus aveugle que lui, fit plus que pardonner à la secte ennemie : il l'honora ; il lui permit de le toucher. Comment l'a-t-elle reconnu ?

Rabaud de Saint-Étienne, ministre protestant, avait célébré les bontés de Louis XVI, dans un discours éloquent, mais plus hypocrite qu'éloquent, qui lui avait valu les applaudissements universels. À la face du public, avec l'accent pathétique de la vérité et de la reconnaissance, il avait invoqué, au nom de ses frères, les bénédictions du ciel pour le monarque bienfaisant ; il répétait ce discours dans une foule de lectures particulières et dans le même temps le perfide, parcourant les villages de sa province sous prétexte d'y faire entendre la voix de la reconnaissance, prêchait les maximes de l'indépendance et soufflait de toute part le feu de l'insurrection (*C'est ce Rabaud que M. Burke avait condamné au bain froid pour avoir dit qu'il fallait tout changer en France, jusqu'aux mots. C'est assez pour un fou, mais trop peu pour un scélérat. La Providence a fait justice.*).

À peine le tocsin de la révolte se fait-il entendre que Rabaud vole à Paris avec Barnave, avec tant d'autres. On sait ce qu'il y a fait. Il figura dans la première assemblée parmi les ennemis les plus fougueux de la monarchie ; et, dans la troisième, sa bouche, qui avait osé prier Louis XVI, vota la mort du monarque vertueux, avec Marat, Lebon et Robespierre.

Et tandis que les coryphées sapaient le trône à Paris, quelle était, dans le Midi, la conduite de la secte entière? En vain la tolérance avait fait les plus grands progrès en France depuis le commencement du siècle, en vain l'esprit public consolait les protestants de ce que la législation française pouvait encore renfermer de trop dur pour eux ; en vain les Parlements, par une foule d'arrêts interprétatifs, s'appliquaient-ils encore sans relâche à leur faire oublier les anciennes rigueurs ; en vain le meilleur, le plus humain de tous les rois venait-il enfin de sanctionner en faveur des protestants le jugement de l'opinion. Rien n'avait pu éteindre dans ces cœurs intraitables la soif du sang catholique et la haine de la monarchie. Tirons le rideau sur les horribles scènes de Nîmes et de tant d'autres lieux: elles sont connues de tout l'univers. Je prie seulement qu'on fasse une observation: c'est que, parmi tous les protestants français, il ne s'est pas trouvé un seul écrivain qui ait pris la plume pour le bon parti. On dira peut-être qu'ils étaient peu nombreux par rapport au reste de la population, mais je ne demande pas qu'on me cite par centaines les défenseurs protestants de la monarchie. Je demande que, parmi eux et surtout dans la classe des ministres, on m'indique

un seul homme qui ait eu le courage et la noblesse de se joindre à la phalange nombreuse des Français de toutes les classes qui ont consacré leurs talents à contrarier les principes de la Révolution ou à déplorer ses excès. On sait comment le clergé de France s'est montré dans cette occasion: il a fait plus qu'écrire, il a volé à la mort, il s'est immortalisé; c'était le cas de se piquer d'émulation et de générosité, d'autant plus qu'on avait un bienfait récent à reconnaître.

Encore une fois, je sais qu'il faut avoir égard au nombre; mais je n'en demande qu'un, et je ne demande point un héros, un martyr; qu'on me montre seulement un homme qui ait eu le courage d'élever la voix pour dire : *Vous faites mal*. Ce protestant français, et surtout ce ministre, où est-il ?

C'est ainsi que les événements de notre siècle justifient le précédent; et si l'on veut une autre preuve de la sagesse des motifs qui déterminèrent la révocation de l'Édit de Nantes, on la trouvera dans le caractère même et dans la conduite des réfugiés français.

Ces hommes, chassés de leur patrie par une loi sévère, devaient être pénétrés d'une reconnaissance éternelle envers les puissances hospitalières qui leur donnaient un asile; et la fidélité amenant la confiance, il semble que ces nouveaux sujets devaient former en peu de temps la classe la plus loyale et la plus chérie des souverains.

Mais il est arrivé tout le contraire. Le titre de *réfugié* n'est point du tout un titre de faveur, et leur conduite justifie encore ce sentiment confus. Loin d'être les meilleurs sujets des souverains qui donnèrent asile à leurs pères, leur équivoque fidélité fatigue ou inquiète le gouvernement dans plusieurs contrées protestantes: personne n'a bu plus avidement qu'eux le poison révolutionnaire. Enfin, dans ces pays comme dans tous les autres, il y a des hommes marquants, qu'on cite pour leur attachement à la souveraineté et pour leur loyauté antique : or je ne vois pas que ces hommes cherchent, parmi les réfugiés, ou des modèles ou des amis.

La conscience universelle est infaillible, pénétrante, inexorable. Malgré tous les préjugés possibles, elle a gravé sur ces fronts je ne sais quel caractère qu'on ne déchiffre peut-être pas bien clairement; mais il serait inutile de chercher à lui donner un nom; c'est assez de savoir qu'il déplaît à l'œil.

Dans le monde moral comme dans le physique, il y a des *affinités*, des *attractions électives*. Certains principes se conviennent, et d'autres se repoussent, et la connaissance de ces qualités véritablement *occultes* est la base de la science. Je prie donc les observateurs de réfléchir sur l'affinité vraiment frappante qui vient de se manifester aux yeux de l'univers entre le protestantisme et le jacobinisme.

Depuis le premier instant de la Révolution, les ennemis du trône ont montré pour le protestantisme une tendresse *filiale*. Tous les yeux ont vu cette alliance, et personne ne s'y est trompé, pas même les protestants étrangers.

A-t-on jamais surpris, dans les trois assemblées qui ont perdu et déshonoré la France, je ne

dis pas un acte, mais un signe de défiance à l'égard des protestants? Ces tyrans soupçonneux qui craignaient tout et qui punissaient jusqu'à l'intention présumée de résister, ont-ils jamais redouté la doctrine de l'église protestante? Non, jamais. Je défie qu'on en trouve la moindre trace.

Mais quoi donc ! est-ce que les ministres du *saint Évangile* ne prêchent pas le même Évangile que le clergé catholique? Et n'est-il pas écrit dans ce livre, pour eux comme pour nous: « Toute puissance vient de Dieu, obéissez à vos supérieurs même injustes, en tout ce qui n'est pas injuste, etc. » Comment donc de telles maximes n'ont-elles jamais effrayé les tyrans de la France ! Ah ! c'est qu'ils savaient assez, ce que personne n'ignore, qu'il n'y a plus de souveraineté religieuse parmi les protestants; que le principe gouvernant y est anéanti, et qu'un livre séparé de l'autorité qui l'explique, n'est rien.

Hommes de tous les pays et de tous les cultes, observateurs de tous les systèmes, remarquez bien et ne l'oubliez pas : *L'Évangile enseigné par l'église protestante n'a jamais fait peur à Robespierre.*

Lorsque les Titans de la Convention Nationale imaginèrent d'anéantir le sacerdoce, d'effacer jusqu'aux dernières traces du christianisme, de consacrer le culte de la *Déesse Raison*, et d'amener à la barre les ministres de la religion pour obtenir d'eux une infâme apostasie, pourquoi ne vit-on point de protestants parmi ces misérables ? C'est que ces tyrans odieux ne les craignaient point. C'est au culte vrai, c'est au culte éternel qu'ils en voulaient; ils sentaient le caractère sacerdotal où il était, et n'allaient pas le chercher où il n'était pas; ils voulaient follement avilir le catholicisme qui seul a contrarié efficacement la Révolution, et qui seul peut la terminer. Jamais ils ne conçurent le moindre soupçon sur les docteurs protestants.

L'Angleterre vient de faire l'expérience de cette affinité frappante qui existe entre le protestantisme et le jacobinisme. L'église anglicane est plus catholique qu'elle ne le pense elle-même, et l'on peut croire que ce qu'elle a de catholique a sauvé l'État. Mais n'est-ce pas parmi les protestants proprement dits, n'est-ce pas parmi les puritains que le venin de la Révolution française a fait les plus grands ravages? Parmi les innombrables pamphlets que le grand événement dont nous sommes témoins a produits en Angleterre, tout ce qui est parti de la main des dissidents est plus ou moins marqué au coin de la Révolution: ces mots conservateurs « *church and state* » les font entrer en convulsion, et le serment du *Test* est pour eux un acte de la tyrannie la plus insupportable. Ils avouent, ils prêchent hautement la doctrine de la souveraineté du peuple et en tirent les conséquences pratiques les plus effrayantes.

Leur éloquence dangereuse s'exerce sans relâche sur *les droits du peuple*; et l'hypothèse idéale où les trois pouvoirs se réuniraient pour anéantir les lois fondamentales, est le sujet favori de leurs dissertations.

« Un tel acte », disent-ils, « serait une conspiration contre le peuple et le meurtre de la Constitution, et le peuple, dans sa sagesse, ferait bien de traiter ses représentants comme des fous et de les chasser non seulement des deux Chambres du Parlement, mais du

royaume entier (*V. A letter to a nobleman, containing considérations on the laws relative to dissenters, and on the intended application to Parliament for the repeal of the corporation and Test acts. By a Layman, London, Cadell, 1790, in-8o.*). »

On voit qu'il ne s'agit plus que de savoir ce que c'est qu'un attentat aux *lois fondamentales*; et, sans doute, c'est au peuple à le décider *dans sa sagesse*.

D'après ces principes, la fête solennelle qu'une grande nation célèbre annuellement pour expier le délire de quelques forcenés n'est qu'une farce religieuse pour les dissidents. « *On peut* », disent-ils, « *excuser jusqu'à un certain point ceux qui firent le procès à Charles 1^{er}, et qui l'envoyèrent ensuite à l'échafaud (Some apology may even be made for the conduct of those who brought Charles the first to a public trial, and afterwards to the block. Cet ouvrage mérite attention parce que l'auteur donne ses principes pour ceux du parti entier et qu'il marque lui-même dans ce parti).* »

En vain, l'Église et l'État réunissent chaque année leur voix pour dire. « EXCIDAT ILLA DIES ! » Le deuil de la nation fait sourire les dissidents, et ce qu'elle appelle martyre, ils le nomment exécution (*Voyez, entre autres, tous les papiers publics anglais du 22 janvier 1796*).

On s'est beaucoup apitoyé sur le sort d'un dissident, fameux dans les sciences et que le peuple anglais, sans respect pour la physique, a traité en ennemi de l'État. J'honore ses grands talents; mais je le plains peu dans le temps, lorsque je me rappelai que son concitoyen Gibbon, qui n'était pas dévot, s'écrie, à propos des ouvrages de ce puritain exalté: « *Tremblez, pontifes ! Tremblez, magistrats !* »

En effet, ils doivent trembler ensemble et par la même raison, parce que la nature intime du protestantisme le rend ennemi de toute espèce de souveraineté, comme la nature du catholicisme le rend l'ami, le conservateur, le défenseur le plus ardent de tous les gouvernements.

Voilà pourquoi les dissidents anglais ont souvent accusé les défenseurs fameux de la constitution britannique de pencher vers le catholicisme, c'est-à-dire vers le système d'une loyauté à l'épreuve même de l'injustice, crime que le protestantisme ne pardonne point.

Payne n'a-t-il pas reproché au vénérable Burke de *faciliter aux Anglais le retour au catholicisme, et de les conduire à l'infailibilité religieuse par l'infailibilité politique?* (*He (Mr. Burke) has shortened his journey to Rome by appealing to the power of this infallible Parliament of former days. (Payne's rights of men London, 1791, in-8°, p. 14.)*)

Sans doute, ce grand patriote, ce grand écrivain, ce prophète célèbre qui devina la Révolution française, est coupable parce qu'il ne veut pas croire que le peuple ait droit de voter dans les carrefours le renversement de la constitution ; parce qu'il enseigne que la volonté réunie et légalement constatée des trois pouvoirs est un oracle à la voix duquel tout doit plier ; parce qu'il croit que les Anglais sont liés par le vœu de leurs pères qui formèrent, qui acceptèrent, qui consacèrent cette constitution, privant ainsi leurs successeurs du droit de la refaire et s'arrogeant insolemment *l'infailibilité*. Burke est coupable; *il s'approche de Rome*:

l'accusation est remarquable.

La grande base du protestantisme étant le droit d'examiner, ce droit n'a point de limites; il porte surtout et ne peut recevoir de frein. Aussi, il n'y a pas de factieux, il n'y a pas d'ennemi de la religion et des lois, qui n'ait vanté le protestantisme. Il n'y a pas de fauteur de l'exécrable Révolution dont nous sommes les témoins qui n'ait vanté celle du seizième siècle. On peut voir, dans l'ouvrage posthume de Condorcet, à quel point le plus odieux peut-être des révolutionnaires français et le plus fougueux ennemi du christianisme était ami de la Réforme. Les causes de cette inclination sont visibles, mais il ne nous a pas laissé la peine de les deviner. « *Les nouvelles sectes* », dit-il, « *ne pouvaient sans une contradiction grossière réduire le droit d'examiner dans des limites trop resserrées, puisqu'elles venaient d'établir sur ce même droit la légitimité de leur séparation (Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, p. 206).* »

On ne peut révéler plus clairement le secret de la secte: le protestantisme appelant de la raison nationale à la raison individuelle, et de l'autorité à l'examen, soumet toutes les vérités au *droit d'examiner*. Or nul homme, et même nul corps, ne possède, suivant cette secte, la souveraineté religieuse: il s'ensuit que l'homme ou le corps qui examine et rejette une opinion religieuse ne peut, *sans une contradiction grossière*, condamner l'homme ou le corps qui *en examinerait et en rejetterait d'autres*. Donc, tous les dogmes seront *examinés* et, par une conséquence infaillible, *rejetés*, plus tôt ou plus tard; il n'y aura plus de croyance commune, plus de tribunal, plus de dogme régnant. C'est ce que veut Condorcet, c'est ce que veulent ses semblables. Le protestantisme leur donne ce qu'ils demandent: qu'on leur accorde le principe, ils se chargent des conséquences; ils se chargent encore de tourner en ridicule les hommes pusillanimes qui n'oseraient pas les tirer.

Condorcet ne développe pas moins clairement la nature du protestantisme par rapport à la souveraineté civile. « *Le despotisme* », dit-il en exaltant les bienfaits de la Réforme, « *a aussi son instinct, et cet instinct avait révélé aux rois que les hommes, après avoir soumis les préjugés religieux à l'examen de la raison, l'étendraient bientôt jusqu'aux préjugés politiques; qu'éclairés sur les usurpations des papes, ils finiraient par vouloir l'être sur les usurpations des rois, et que la réforme des abus ecclésiastiques, si utiles à la puissance royale, entraînerait celle des abus plus oppresseurs sur lesquels cette puissance était fondée (Esquisse, etc., p. 201).* »

Tous les partis, comme on voit, sont d'accord sur l'essence du protestantisme. Qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas, qu'on le loue ou qu'on le blâme, tout le monde lui dit ses vérités. Mais, pour le faire rentrer en lui-même, rien n'est plus utile que de lui montrer ses amis.

On ne s'exprime point exactement lorsqu'on dit que le protestantisme est, en général, favorable à la république; il n'est favorable à aucun gouvernement: il les attaque tous; mais comme la souveraineté n'existe pleinement que dans les monarchies, il déteste particulièrement cette forme de gouvernement, et il cherche les républiques où il a moins à ronger. Mais, là comme ailleurs, il fatigue la souveraineté et ne peut supporter le joug social. Il est républicain dans les monarchies et anarchiste dans les républiques. En Angleterre, il ne cesse de hurler contre la prérogative royale; l'union constitutionnelle du sceptre et de la crosse le fait rugir. Il sait bien qu'il ne peut les briser qu'en les séparant, et c'est à quoi il

travaille sans relâche. Dans les républiques, l'image même de la souveraineté lui déplaît; il la poursuit comme la réalité; et, cherchant toujours à donner l'autorité au plus grand nombre, il tend sans cesse vers l'anarchie. L'époque où nous vivons a présenté dans ce genre un spectacle intéressant: on a vu des républiques fédératives, mais divisées de religion, soumises au venin de la Révolution française; et l'œil le moins attentif a pu en suivre les effets. Dans les états protestants, les souverains ont tremblé; peut-être même que l'essence du gouvernement a été altérée sans retour; mais, dans les états catholiques, la souveraineté religieuse combattant pour son alliée, les peuples, inébranlables dans leur fidélité, n'ont pas fait un pas vers les principes français.

Il est de la plus grande évidence que le protestantisme est ennemi par essence de la souveraineté civile et religieuse, mais il faut envisager cette thèse sous un point de vue particulier, pour la mettre dans tout son jour.

Je crois avoir assez solidement établi qu'aucune institution n'est solide et durable si elle ne repose que sur la force humaine; l'histoire et le raisonnement se réunissent pour démontrer que les racines de toute grande institution sont placées hors de ce monde. Je n'ai plus rien à dire sur ce point. Les souverainetés surtout n'ont de force, d'unité et de stabilité qu'en proportion qu'elles sont *divinisées* par la religion. Or le christianisme, c'est-à-dire le catholicisme, étant le ciment de toutes les souverainetés européennes, le protestantisme, en leur enlevant le catholicisme sans leur donner une autre foi, a miné la base de toutes celles qui ont eu le malheur d'embrasser la Réforme: en sorte que, plus tôt ou plus tard, il doit les laisser en l'air.

Le mahométisme, le paganisme même auraient fait politiquement moins de mal, s'ils s'étaient substitués au christianisme avec leur espèce de dogmes et de foi. Car ce sont des religions, et le protestantisme n'en est point une.

Il est des mots qu'on répète souvent, et, à force de les répéter, on s'habitue à croire qu'ils signifient quelque chose de réel; et cependant il n'en est rien. De ce nombre est celui de *protestant*.

Qu'est-ce qu'un protestant? Il semble d'abord qu'il est aisé de répondre; mais si l'on réfléchit, on hésite. Est-ce un anglican, un luthérien, un calviniste, un zwinglien, un anabaptiste, un quaker, un méthodiste, un morave, etc. (je suis las). C'est tout cela, et ce n'est rien. Le protestant est *un homme qui n'est pas catholique*, en sorte que le protestantisme n'est qu'une négation. Ce qu'il a de réel est catholique. À parler exactement, il n'enseigne point de dogmes faux, il en nie de vrais, et il tend sans cesse à les nier tous: en sorte que cette secte est toute en moins.

Que la nature et la marche du protestantisme le conduisent invinciblement à nier tous les dogmes chrétiens les uns après les autres, c'est ce qui est démontré à l'évidence, et par les raisonnements métaphysiques et par l'expérience.

Ou rirait sans doute d'un homme à paradoxes qui soutiendrait que, dès qu'une nation possède un code de lois civiles, elle n'a pas besoin de magistrats; que pour décider tous les

différents possibles, il suffit de savoir lire, et que le livre est pour tout le monde ; cependant on peut dire au protestant :

... Quid rides ? mutato nomine de te Fabula narratur...

C'est par un raisonnement tout semblable qu'il a détruit la souveraineté religieuse. Écoutons le *Credo* anglais, le moins déraisonnable sans doute de tous ceux que la Réforme a produits.

« *Comme l'Église de Jérusalem, comme celle d'Alexandrie et d'Antioche se sont trompées, celle de Rome s'est aussi trompée, non-seulement sur la morale et les cérémonies, mais sur la foi même (Extrait des 39 articles, n° 19. Pour le dire en passant, on n'a jamais prouvé et on ne prouvera jamais d'une manière incontestable que l'Église Romaine se soit trompée dans le sens nié par les ultramontains. Il faut écouter tout le monde.)*. »

Fort bien. Et les autres églises prises à part ne sont pas sans doute plus infaillibles; mais s'il s'élève une révolte religieuse, où sont les magistrats, où est le souverain ? Sans doute dans la réunion de ces églises ? Point du tout: le *Credo* anglais rejette cette autorité.

Mais qu'est-ce donc que cette Église universelle à qui son fondateur a fait de si magnifiques promesses ? *C'est l'assemblée des fidèles où l'on prêche la pure parole de Dieu et où les sacrements sont administrés comme il faut, suivant l'ordonnance du législateur* (« *The visible Church of Christ is a congregation of faithfull men in the wich the pure word of God is preached and the sacraments be duly minisred, according to Christ's ordinance, in all those things that of necessity are requisite to the same.* » (Extrait des 39 articles, n° 19.)).

Mais si l'on dispute pour savoir si la parole est *pure*, et si les sacrements sont administrés *comme il faut*, à qui s'adressera-t-on ? *Au livre*.

Mais Jean-Jacques a dit que « *Dieu même ne pourrait pas faire un livre sur lequel les hommes ne pussent disputer.* » Si donc on dispute encore sur le livre qui doit servir de règle, que faire et que résoudre ?

Certains Indiens disent que la terre repose sur un grand éléphant; et si on leur demande sur quoi s'appuie l'éléphant, ils répondent: *sur une grande tortue*. Jusque-là tout va bien, et la terre ne court pas le moindre risque; mais si on les presse et qu'on leur demande encore quel est le soutien de la grande tortue, ils se taisent et la laissent en l'air.

La théologie protestante ressemble tout à fait à cette physique indienne: elle appuie le salut sur la foi, et la foi sur le livre; quant au livre, c'est *la grande tortue*.

Ainsi, le protestantisme est positivement, et au pied de la lettre, le *sans-culottisme* de la religion. L'un invoque la *parole* de Dieu ; l'autre, *les droits de l'homme*; mais dans le fait c'est la même théorie, la même marche et le même résultat. Ces deux frères ont brisé la souveraineté pour la distribuer à la multitude.

JOSEPH
DE MAISTRE

ŒUVRES

Édition établie par
Pierre Glaudes

BOUQUINS

ROBERT LAFFONT

